

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_12-DE
Reçu le 15/04/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 – FINANCES – CONSTRUCTION D'UN POLE EDUCATIF ET CULTUREL –
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE CREATION D'UNE
MEDIATHEQUE

Séance Publique Ordinaire du 8 AVRIL 2025

A 19 heures dans la salle du Conseil

Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Michel LOBACCARO, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. PASQUINI Julien.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 1^{er} avril 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_12-DE
Reçu le 15/04/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

XII – FINANCES – CONSTRUCTION D'UN POLE EDUCATIF ET CULTUREL –
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE CREATION D'UNE
MEDIATHEQUE

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'Avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre de l'opération et validé lors du Copil du 18 octobre 2024,

Vu la délibération du Comité syndical de Villefranche-sur-Mer du 04 avril 2025,

Vu le projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) portant sur la médiathèque de Beaulieu-sur-Mer,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 03 mars 2025,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Considérant que par délibération municipale n°02 du 04 juillet 2023 intitulée « création d'un pôle scolaire/petite enfance – concours de maîtrise d'œuvre – constitution du jury », la présente Assemblée a approuvé :

- le programme de l'opération ci-annexé portant sur la création d'un pôle scolaire/petite enfance, d'une médiathèque et d'un parking enterré de deux niveaux d'une capacité d'environ 160 places,
- le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de 13 160 000 € H.T,
- le lancement par l'autorité territoriale, sur le fondement de la délibération n°08 du 02 juin 2020 portant délégation de compétence donnée au Maire, au titre de l'article L2122-22-4° du CGCT, d'un marché public selon la technique d'achat du concours restreint.

Considérant que le groupement d'entreprises « Corinne Vezzoni et Associés » a été désigné comme maître d'œuvre de l'opération.

Considérant que lors du comité de pilotage du 18 octobre 2024, l'avant-projet définitif du projet, élaboré en concertation avec les élus, les services municipaux, les services de la DRAC, le SIVOM de Villefranche-sur-Mer, le département des Alpes-Maritimes, le cabinet M2C, assistant à maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, a été validé par ses membres.

Ce nouvel équipement, d'une superficie de 326 m², comprendra des locaux dédiés au personnel, des locaux annexes, des coins de lecture, des espaces informatique...

Considérant que le coût global du projet a été affiné par le cabinet d'architecte « Corinne Vezzoni et Associés » par équipement public (crèche, parking, médiathèque, école) via une clef de répartition.

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_12-DE
Reçu le 15/04/2025



Considérant que le coût de construction de la médiathèque a été estimé à 1 296 660,18 € HT,

Considérant la délibération du Comité syndical du SIVOM de Villefranche-sur-Mer du 04 avril 2025 portant approbation du projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) de la médiathèque de Beaulieu-sur-Mer qui sera intégré dans le réseau intercommunal,

Considérant que la présente Assemblée a validé ce jour ce PCSES,

Considérant qu'il convient, afin de mener à bien ce projet, de solliciter l'aide financière de nos partenaires selon le plan de financement suivant :

Coût estimatif HT du projet	1 296 660,18 €	100 %
Etat - DRAC	518 664,07	40 %
Région SUD	194 499,03	15 %
Autofinancement	583 497,08	45 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE l'avant-projet définitif du projet présenté en séance, qui a été validé lors du Comité de pilotage du 18 octobre 2024,
- ACTE que le montant des travaux portant sur la construction de la médiathèque est de 1 296 660,18 € HT,
- SOLLICITE l'aide financière de l'état (DRAC) et de de la Région Sud, conformément au plan de financement visé dans la présente délibération et au vu projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES),
- APPROUVE les modalités de financement de l'opération,
- DIT que les crédits sont ouverts au budget primitif de l'exercice 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander les subventions ci-dessus et à prendre toutes les mesures et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_12-DE
Reçu le 15/04/2025

